

Appel à projet

Certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur (CAEPMNS)

Cahier des charges pour le conventionnement des organismes de formation chargés de mettre en œuvre les sessions de formation au CAEPMNS en région Normandie pour la période du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2031

Les organismes de formation souhaitant postuler à l'organisation de sessions de CAEPMNS doivent transmettre à la Délégation Régionale Académique, à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) de Normandie un dossier de candidature conformément au cahier des charges fixé par l'arrêté du 20 janvier 2022 relatif au certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur.

Le dossier doit être constitué conformément à l'annexe II de l'arrêté du 20 janvier 2022, complété des pièces suivantes :

- ✓ Attestation d'assurance de l'organisme de formation
- ✓ Note d'opportunité justifiant le nombre de sessions prévisionnelles et le choix du territoire
- ✓ Calendrier prévisionnel des sessions CAEPMNS 2027
- ✓ Pour les organismes de formation conventionnés en Normandie jusqu'au 31 décembre 2026 : le bilan quinquennal 2021-2026

Les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard

le mardi 1^{er} septembre 2026 à 16h00

via France Transfert à drajes-pole3@ac-normandie.fr

Une commission d'évaluation des dossiers de candidature se tiendra le **jeudi 17 septembre 2026 à 14h00**.

Les conventions seront transmises au plus tard **le mardi 29 septembre 2026**.

Le conventionnement sera établi pour une durée de 5 ans et pourra être dénoncé en cas de non-respect.